

COURRIER

DE LA SAMBRE.

N° 220.

SAMEDI.

15 SEPTEMBRE 1832.

GRÈCE.

NAUPLIE, 6 août. — Le 2 de ce mois les villes de Missolonghi et d'Anatolico furent assaillies par mille hommes descendus des montagnes voisines, ayant à leur tête le capitaine Guardachioti, frère de Griva. Aucune maison n'échappa au pillage; les Francs eux-mêmes ne furent pas respectés, car on a dû obéir au capitaine qui a apporté la nouvelle sa valise et ses effets qui étaient à terre. Beaucoup de familles ont abandonné ces malheureuses villes et se sont dirigées soit sur Patras, soit sur les îles Ioniennes. Ce Guardachioti est du parti opposé à celui de Capo d'Istria, et comme Missolonghi et Anatolico s'étaient déjà déclarées pour le gouvernement de Patras (à la tête duquel est Zavella du parti de Capo d'Istria), il a profité de cette occasion pour assouvir sa rage. On croit que ces troupes se sont après cela retirées de nouveau dans les montagnes. — La piraterie, loin de cesser dans l'Archipel, ne fait qu'augmenter toujours davantage.

SUISSE.

(Correspondance particulière.)

BERNE, 7 septembre. — Voici ce qui s'est passé au sujet du complot découvert par le gouvernement. On commença par arrêter quelques individus qui s'occupaient, d'après les ordres de chefs connus, d'enrôler secrètement des gens sans aveu. Ces chefs s'échappèrent en apprenant les premières arrestations de leurs agens; mais les éléments d'une enquête en forme ne manquaient pas, et cette enquête fut commencée et suivie avec beaucoup d'activité. Cette enquête amena d'autres arrestations, et des indices certains firent bientôt découvrir qu'un dépôt de munitions se trouvait caché dans la nouvelle maison communale (l'ancien hôtel de l'ambassade de France). Des perquisitions faites à ce sujet dans la soirée du 1^{er} firent effectivement trouver ce dépôt consistant en 44 caisses renfermant 22.000 cartouches, et pour écarter les soupçons, ces caisses portaient de fausses étiquettes. Dès ce moment la chose devint plus sérieuse, car cette circonstance devait faire croire que l'autorité urbaine était impliquée dans le complot. En conséquence la maison fut de suite occupée militairement, et dans la nuit même le directeur de la police de la ville fut arrêté.

L'autorité urbaine se composant d'un grand conseil de 150 membres, d'un conseil administratif de 40 et d'une commission spéciale de 7, réunis sous la même présidence, c'était cette commission, chargée principalement de la conduite des affaires, qui dut paraître responsable des faits. Le jour suivant on mit aux arrêts dans leur maison, MM. l'ancien avoyer Fischer, l'ex-trésorier Jenner, l'ex-conseiller de Diesbach, Kœnig, Hahn, Tsharner et Lutz. Cependant, avant qu'on les mit en état d'arrestation, ils avaient déjà fait par écrit la déclaration sur l'honneur que ce dépôt n'avait trait en rien au complot supposé, que ces munitions avaient été achetées par leur ordre lors de la dissolution de l'ancienne garde bourgeoise et qu'ils avaient cru qu'il était de leur devoir et de leur droit d'en former une nouvelle de leur propre autorité, etc.

On peut croire que cette déclaration fit une grande sensation en sens divers, mais beaucoup de gens étaient d'avis d'y croire, vu qu'elle était faite sur l'honneur, par des hommes si marquans. Mais on commença dès lors à entrevoir qu'il pourrait bien y avoir une seconde affaire dans laquelle la commission elle-même fût compromise. Aussi les mesures du gouvernement ne se ralentirent pas, et dans la nuit du lundi ces messieurs furent conduits, en état d'arrestation, dans la maison communale, encore occupée militairement, et gardés à vue. En même temps le conseil administratif de la ville s'adressa par écrit au gouvernement, à l'effet d'appuyer la commission spéciale, de réclamer contre l'occupation de la maison communale et de redemander même le dépôt saisi, comme propriété de la ville: en outre, le lendemain de l'arrestation en forme des membres de la commission, le grand conseil de la ville, réuni sous un président *ad interim*, appuya, et approuva, par une résolution contre laquelle il ne se manifesta qu'une très-faible opposition, tout ce qui avait été fait soit par la commission, soit par le conseil administratif de la ville.

Il est évident cependant qu'indépendamment du mystère qui entourait le dépôt de munitions, les motifs allégués par l'autorité urbaine, réunis, laissaient beaucoup à désirer, même aux yeux du juge le plus impartial. Aussi le gouvernement, reconnaissant le peu de fondement de ces motifs, prit-il, dans sa séance du 6, la résolution de dissoudre en même temps l'autorité urbaine dans son ensemble et d'abolir la constitution municipale, qui n'avait pas encore été sanctionnée par lui, vu que l'une avait été adoptée et l'autre faite dans l'intervalle du temps où l'ancien gouvernement, après son abdication, était resté provisoirement en fonction, jusqu'à l'établissement du nouveau. Voilà donc le troisième fait important de ces événemens qui, quoiqu'il n'ait aucune liaison di-

recte, comme on est fondé à le croire, avec la tentative du complot déjà découvert, ne laisse pas d'être d'une importance majeure, en ce qu'il consomme la scission entre la ville et le gouvernement.

Ce triste résultat était inévitable depuis que l'ancienne magistrature, qui composait en grande partie les autorités urbaines, avait pris une attitude hostile contre le nouveau gouvernement, en refusant, en très-grande majorité, d'y accepter les places auxquelles elle avait été nommée dans les nouvelles élections populaires. En attendant, l'enquête contre les auteurs et partisans du complot se poursuit toujours, et le résultat définitif en sera sans doute publié, comme tous les actes publics et urbains relatifs aux faits désignés l'ont été jusqu'à présent. — Le gouvernement a reçu, en réponse à sa circulaire à tous les cantons, les assurances les plus satisfaisantes de la plupart de ses confédérés, au nombre desquels le gouvernement neuchâtelois s'est particulièrement distingué en ce qu'il a député, pour apporter sa réponse, son chancelier, qui a annoncé en même temps à notre gouvernement que, d'après les recherches faites par l'autorité de Neuchâtel, on y a découvert que les munitions saisies à Berne avaient été fournies par un citoyen neuchâtelois. — On a appris depuis avant-hier que l'autorité fédérale, ayant été informée de nouveaux troubles dans le canton de Bâle, avait l'intention d'y faire marcher des troupes.

FRANCE.

PARIS, 11 septembre.

Plusieurs courriers sont partis ce matin du ministère de l'intérieur pour les départemens de l'Ouest.

— Calcet fait de ce qu'il a été fondu de médailles de la bibliothèque et de ce qu'il a déjà été repêché, on a pensé qu'il y en avait encore un grand nombre dans la Seine. Des plongeurs sont donc de nouveau occupés à sonder et exploiter le lit de la rivière. On en a retrouvé avant-hier cinq en or et hier huit, dont la valeur intrinsèque est de 400 fr. Enfin, aujourd'hui, on en a encore trouvé sept, pesant ensemble une once deux gros et demi. On a accordé aux personnes chargées des nouvelles opérations la moitié de la valeur des objets retrouvés.

— Dix individus soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat de Ramus ont été arrêtés hier dans le faubourg Saint-Marceau.

— Jamais on n'avait remarqué autant d'activité dans le ministère du commerce et des travaux publics. On dit que l'on s'occupe dans les bureaux de ce ministère de plus de 27 projets de loi qui seront présentés aux chambres.

— Une course au clocher (Steeple-Chase) a eu lieu aujourd'hui. Un grand nombre de personnages distingués y ont pris part. Le vainqueur a été le jeune duc de Nemours. Malheureusement, S. A. R. a fait une chute et s'est foulé le talon droit.

— On rapporte qu'un voleur avait pris, il y a quelques jours, la détermination dans ses tournées nocturnes de choisir pour scènes de ses exploits un hôtel magnifique de la rue des Victoires, à Paris. Arrivé au balcon du premier étage, il ouvre la fenêtre et entre avec circonspection dans l'appartement; mais il est arrêté par une personne qui, sortant de derrière un rideau, le menace d'un pistolet. Votre vie, lui dit-il, est en mon pouvoir; mais mon honneur offensé exige une vengeance plus noble. Je vous permets de sortir de cette maison, à la seule condition que vous viendrez à ma rencontre demain en homme d'honneur, au bois de Boulogne. Le voleur stupéfait, s'apercevant qu'on le supposait un don Juan, s'empressa d'acquiescer à cette demande et fit une retraite honorable.

— Deux individus, d'une mise élégante, prirent avant-hier un fiacre, et se firent conduire chez un des premiers banquiers de la capitale, pour demander, au nom d'un ambassadeur, une somme de cinquante mille francs. Ces deux individus étaient deux faussaires; ils dirent à un commissionnaire: «Montez au bureau et demandez la somme.» Mais le banquier, prévenu, avait donné ordre d'arrêter à leur arrivée les porteurs de fausses traites. Malheureusement, ce n'est que le cocher qui a été arrêté et conduit à la préfecture. Les deux coupables sont échappés.

— M. le vicomte Vilain XIII, envoyé extraordinaire du roi des Belges près le saint-siège, a passé à Strasbourg le 7 septembre.

— M. Stratford-Canning, qui vient de remplir à Constantinople une mission importante, est arrivé le 30 août à Ancône, à bord de la frégate anglaise *Barcham*; les saluts d'usage ont été échangés entre cette frégate et l'*Artémise*, qui porte le pavillon du commandant de notre division navale. M. Stratford devait débarquer le 31 août au Lazaret, et faire huit jours de quarantaine.

— Le *Messenger des Chambres* publie le document suivant comme expliquant les assertions des journaux ministériels sur le bon accueil fait à lord Durham par l'empereur Nicolas :

(Extrait d'une lettre de Berlin.)

On a des nouvelles de St-Petersbourg qui ne sont pas sans intérêt relativement à la mission de lord Durham. Ce seigneur anglais a été reçu par l'empereur et toute la cour de la manière la plus flatteuse; mais l'objet de sa mission n'aura probablement pas de meilleur résultat que celle du duc de Mortemart l'année dernière. Il circule quelques détails sur un entretien que ce lord a dû avoir avec l'empereur, le 1^{er} ou le 2 de ce mois, qui ressemble beaucoup à ceux que plusieurs journaux ont publiés en septembre dernier sur l'audience de congé du duc de Mortemart. La Pologne en a fourni le sujet; lord Durham a touché cette corde délicate avec tous les ménagemens possibles, et a presque supplié l'empereur de changer de politique envers ce malheureux pays. Nicolas l'a écouté d'abord avec beaucoup de bonté et de bienveillance, et ce n'est guère que quand l'ambassadeur anglais a invoqué les traités de 1815 en leur faveur que la figure de l'empereur est tout-à-coup devenue sombre et sérieuse.

« Il n'y a que l'Angleterre et la France, a dit l'autocrate, qui ne devraient jamais oser invoquer ces traités. Vous les avez violés et foulés aux pieds depuis deux ans! Sans votre conduite si peu loyale dans les affaires des Pays-Bas, certainement j'aurais pu écouter votre intercession en faveur d'un peuple qui m'a cruellement outragé, mais que j'aime malgré cela et estime encore. J'avais même conçu une grande pensée pour concilier tout cela et assurer sur des bases solides la paix du monde; mais l'intervention armée en août dernier, dans les états du roi des Pays-Bas, que vous avez encouragée et approuvée, a tout changé. Je parle, milord, sans animosité; j'aime et j'estime votre nation, mais je ne puis vous accorder le droit d'invoquer et de violer à la fois les mêmes traités à votre convenance. Le gouvernement français avait un engagement sacré à remplir envers mon beau-père, le roi de Prusse; il avait obtenu de ce souverain la promesse de s'interdire tout secours à main armée à son beau-frère le roi des Pays-Bas, mais sous la condition expresse que la France n'interviendrait également pas;

« Vous savez que tant de liens unissent le roi de Prusse au roi Guillaume; moi-même, nonobstant l'attachement qui me lie à ma sœur la princesse d'Orange, j'ai sacrifié tous mes sentimens au désir de consolider la paix générale. Le gouvernement français a profité, malgré cela, de l'embarras que me causait l'insurrection polonaise pour se permettre cette intervention.

« Cependant le droit avait été reconnu à la Hollande comme à la Belgique de pouvoir rompre l'armistice; l'intervention de la Conférence de Londres devait se borner à être tout amicale, même d'après les vœux positifs du gouvernement français: vous ne pouvez donc alléguer aucune excuse que je puisse admettre pour justifier cette intervention armée, et désormais je ne consulterai que les intérêts de mon empire pour régler les affaires de la malheureuse Pologne, sans permettre la moindre intervention étrangère dans cette question. » Lord Durham a assuré l'empereur que l'intervention armée de la part de la France avait été conçue et exécutée spontanément par M. Périer; que le ministère anglais en avait témoigné son mécontentement, mais que le mal étant fait, il n'y avait plus de remède.

On assure de plus que la grande pensée dont l'empereur parle dans le cours de cet entretien était de placer sur le trône de Pologne le prince Léopold ou un prince allemand, et de lui faire épouser sa fille aînée; la Russie aurait trouvé une compensation dans la Moldavie, la Valachie, etc. Quoique les affaires politiques soient plus embrouillées que jamais, personne ici cependant ne pense à la guerre pour le moment; d'abord la saison est trop avancée, et puis les hommes influens sont pénétrés de l'idée que le premier coup de canon amènerait une lutte générale plus horrible peut-être que sous le règne de Napoléon. On espère donc traîner les affaires jusqu'en hiver, et que quelque événement heureux et inattendu amènera encore une solution pacifique; en tout cas, la partie sera remise jusqu'au printemps.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 13 septembre.

Sir Robert Adair a eu l'honneur de remettre au Roi une lettre autographe de S. M. le roi Guillaume d'Angleterre, en félicitation de son mariage. Cette lettre renferme les expressions de la plus cordiale affection pour le Roi, et du désir de contribuer à un dénouement utile à la prospérité de la Belgique.

— Le ministre de l'intérieur informe qu'en exécution de l'arrêté du Roi, du 18 juillet (*Bulletin officiel*, n° 551), une demande des sociétés charbonnières du nord et du midi du bois de Boussu, tendant à obtenir la prolongation de la concession qui leur a été accordée pour la construction d'un canal d'embranchement au canal de Mons à Condé, sera déposée pendant un mois, à l'hôtel du gouvernement provincial, à Mons.

Un registre sera ouvert, pendant le même temps, pour recevoir les observations auxquelles cette demande pourrait donner lieu.

Le jour du dépôt de la demande et de l'ouverture du registre sera annoncé par M. le gouverneur du Hainaut.

— Le général Goblet a eu hier une longue entrevue avec M. de Meulnaere au ministère des affaires étrangères.

— M. Smits, secrétaire de la chambre de commerce d'Anvers, est revenu de Londres avec M. Goblet.

— M. le général Niellon est parti hier à midi de cette ville pour Gand.

— M. Van Hoord, l'un des commissaires conjointement avec M. Crabbé, pour la société de la grande harmonie, à la fête du jardin botanique, nous prie de démentir qu'on lui aurait volé quelque chose à cette fête.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 11 septembre, à 9 heures du matin, au 12 à la même heure, 7 nouveaux cas, 5 décès, 10 guérisons.

Ixelles, 11. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 3 guérisons.

Etterbeek, 11. — 4 cas nouveaux, 2 décès, 2 guérisons.

Berchem-Ste-Agathe, du 8 au 11. — 10 cas nouveaux, 3 décès.

Saint-Josse-ten-Noode, 12. — 5 cas nouveaux, 2 décès.

Hal, 11. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 11 guérisons.

Gand, 11 septembre à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 4 nouveaux cas, 12 en traitement, 13 convalescens, 2 guéris.

Alost, 11. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

Termonde, 11. — 3 cas nouveaux, un décès, une guérison.

Ninove, 11. — 2 cas nouveaux, aucun décès.

Bruges, 11. — 4 cas nouveaux, 3 décès, une guérison.

Audenarde, 11. — 2 cas nouveaux, un décès.

Ypres, du 9 au 11. — 9 cas nouveaux, 2 décès, une guérison.

Ostende, 10. — Aucun cas nouveau, aucun décès, 2 guérisons.

Anvers, du 11 au 12 septembre. — 6 nouveaux cas, 5 décès, 1 guéri.

Malines, 11. — 3 cas nouveaux, aucun décès.

Lierre, 10. — Un cas nouveau, un décès.

Mons, 11. — Un cas nouveau, aucun décès.

Ath, 11. — 2 cas nouveaux, un décès.

Tournay, 11. — Aucun cas nouveau, aucun décès, une guérison.

NAMUR, 14 septembre.

L'Ami de la Religion dans son n° 1995 rectifie une inexactitude qui s'était glissée dans sa traduction de l'eucyclique. Comme cette inexactitude se trouve également dans la traduction que nous avons donnée de cette pièce (au 2^e alinéa de la page 2 du n° 213), nous croyons utile de reproduire la rectification que ce journal en donne.

« Nous y disons que Dieu apprend par la parole aux hommes à connaître Dieu. Il y a dans le latin: *qui per Verbum docet homines scire Deum*. Nous hésitâmes ici un instant, mais, comme le mot *verbum* ne commençait point dans l'imprimé par une majuscule, nous crûmes qu'il n'avait point ici la signification du Verbe. Cependant, en y réfléchissant, nous avons reconnu que notre traduction ne rendait pas la pensée du saint Père et ne présentait qu'une idée vague et abstraite.... Il faut donc entendre ici par *Verbum*, non la faculté qu'à l'homme de faire connaître ses pensées par le langage, mais la parole de Dieu, le Verbe divin, engendré de tout éternité par Dieu le père et incarné dans le temps. Et ce qui détermine incontestablement le sens du mot *Verbum*, c'est que l'eucyclique renvoie ici à St-Irénée, qui en effet dans le 4^e livre de son traité contre les hérésies s'attache à prouver que c'est par son Verbe ou son fils que Dieu s'est fait connaître aux hommes; d'abord dès la création, puis en se révélant à Abraham, à Moïse et aux prophètes, et enfin en prenant une chair visible pour enseigner les hommes. Le passage du saint docteur est ainsi conçu: « *sed quoniam impossibile erat sine Deo discere Deum, per Verbum suum docet hominem scire Deum.* » Il est clair que c'est à ce passage que le pape fait allusion.

EXAMEN COMPARATIF des propriétés nutritives des alimens.

Connaître les propriétés nutritives des substances que l'on emploie le plus ordinairement, est, selon nous, un pas fait vers les améliorations qui se rattachent à l'économie domestique. Nous nous exprimons de donner ici une notice publiée dans ce but par MM. Percy et Herring.

MATIÈRE NUTRITIVE.

100 livres de pain contiennent.	80 livres.
100 id. de viande de boucherie.	35 id.
100 id. haricots.	92 id.
100 id. fèves.	93 id.
100 id. lentilles.	94 id.
100 id. petits pois.	8 id.
100 id. carottes.	14 id.
100 id. navets.	8 id.
100 id. pommes de terre.	25 id.

D'où il résulte que 3/4 de liv. de pain et 5 onces de viande égale 5 liv. de pommes de terre; une liv. de pommes de terre égale 3 liv. de navets; enfin une liv. de riz, de grosses fèves ou de lentilles égale 3 liv. de pommes de terre.

Dans la nuit du 8 au 9 de ce mois, des voleurs se sont introduits, à l'aide d'effraction et d'escalade, dans la maison de M. Torlet, curé à Castillon, et y ont enlevé un calice et un ciboire en argent, ainsi que des cuillers en étain et des couteaux; le tout évalué à 160 fr. environ.

— On lit dans le *Courrier Belge*:

Le procès des individus de la bande Tornaco amenés devant la cour d'assises de Namur, s'est terminé par un acquittement général. Dans cette comédie politique qui a été longuement jouée pendant plusieurs mois, ce n'est pas le dénouement que nous blâmons le plus. Nous disons dénouement, nous nous trompons; car nous ne sommes pas encore au bout. Nous désirons beaucoup que M. Thorn soit mis en liberté par suite de l'arrêt d'acquittement que vient de prononcer la cour d'assises de Namur en faveur des individus auxquels le roi de Hollande et la diète germanique n'ont pas eu honte d'assimiler un sénateur belge. Mais si le roi Guillaume et la diète persistaient strictement dans l'assimilation qu'ils ont faite de M. Thorn avec les bandits de Tornaco, ne devrait-on pas craindre que M. Thorn ne fût relâché qu'après avoir aussi passé par le jugement d'une cour d'assises? Nous ne savons pas jusqu'où peut aller la mauvaise foi de nos ennemis. Mais s'il en était ainsi, ce que nous avons appelé plus haut le dénouement du drame, deviendrait réellement une

nouvelle complication du nœud, et Dieu sait si nos ministres ont songé à prévoir cela.

— On lit dans le *Journal de la province de Liège* : Nous apprenons que tout récemment le conseil de régence a adopté une adresse au roi pour lui demander de maintenir les 24 articles. Il doit y être aussi question de l'état actuel de plusieurs branches d'industrie de notre province. Nous présumons que cette adresse sera rendue publique aussitôt après qu'elle aura été présentée au Roi.

— On assure que le choix du ministre de la justice est fixé sur M. de Gerlache pour les fonctions de premier président de la cour de cassation.

(*Emancipation.*)

— On annonce la nomination prochaine de M. Alex. Gendebien à la première présidence de la cour d'appel.

(*Union.*)

— L'*Emancipation*, du 13, renferme la note suivante, dont nous ne comprenons pas trop bien le style diplomatique :

« Rien de précis n'a transpiré sur les paroles que rapporte de Londres M. Goblet. Nous croyons cependant pouvoir dire avec quelque assurance qu'elles sont de nature à faire considérer comme certaine une fin pacifique et satisfaisante. A l'appui de cette assurance que nous aimons à donner à nos lecteurs, nous ne voulons citer que la conclusion de l'opération des 24 millions avec M. de Rothschild, à un prix qui, évidemment, a été déterminé par une certitude de paix. Nous pouvons maintenant être d'un moment à l'autre dans le cas d'annoncer quelque chose de positif. »

— On lit dans le *Moniteur* : Nous avons dit hier, d'après les nouvelles de Paris, que l'on faisait des préparatifs à Compiègne pour y recevoir LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, qui iraient ensuite à Paris. D'après les informations que nous avons prises à ce sujet, nous pouvons assurer qu'il n'est nullement question de ce voyage. Il en est de même de l'arrivée du duc d'Orléans, que l'on disait attendu pour vendredi à Laeken.

— Par arrêt de la cour d'assises de la province d'Anvers, en date du 8 de ce mois, M. Vertongen (François-Xavier), âgé de 36 ans, né et demeurant à St. Amand, notaire, prévenu de complicité à la banqueroute frauduleuse de J. A. De Boeck, a été acquitté.

Par arrêt du 10, Visschers (Jean-Dominique), âgé de 36 ans, maçon, demeurant à Anvers, prévenu de faux en écriture privée, a été acquitté.

— Nous avons annoncé que le second emprunt belge de 24 millions venait d'être conclu entre le gouvernement et MM. de Rothschild de Paris et de Londres. Nous devons ajouter aujourd'hui : 1° Que c'est la banque qui a exigé la radiation de l'art. 9 du premier traité, d'après lequel les prêteurs se réservaient le droit de cesser tous versements dans le cas d'hostilités ; c'est la banque qui, considérant cette condition comme contraire à l'honneur national, a déclaré que, si elle était maintenue, elle ne prendrait aucune part à l'emprunt ; nous ne craignons pas que cette assertion puisse être contredite ; 2° Que ce n'est point, comme nous l'avions dit hier, à la suite du traité conclu entre le gouvernement et MM. de Rothschild que la banque a pris la résolution d'accepter au cours de 80 pour cent les obligations de l'emprunt ; c'est au contraire d'après l'assurance donnée par la banque, avant la conclusion de l'emprunt, qu'elle le recevrait en paiement à raison de 80 p. c. ; c'est, grâce à cette assurance, que MM. de Rothschild se sont déterminés à porter leurs offres à 79. La banque a pris cette résolution dans l'intérêt du pays, contrairement à ses propres intérêts, afin d'atténuer, autant qu'il dépendrait d'elle la perte qu'il devra éprouver, afin d'écartier les désastreux résultats d'un emprunt forcé que les circonstances auraient pu rendre indispensables. (*Emanc.*)

— On écrit de Tilbourg, 8 septembre :

La 5^e *afdeeling* infanterie vient d'arriver ici, le 2^e bataillon de cette *afdeeling* est à Goirle ; les gardes civiques de La Haye se trouvent à Chamm, Alphen et Riel, et ceux de Rotterdam à Waspik, Capelle et Vryhaeven-Cappelle, où se trouve également le 2^e bataillon chasseurs, tandis que le 1^{er} est arrivé à Zundert et à Rysbergen ; les grenadiers sont cantonnés à Haagje, Rysbergen et Etten, et le 1^{er} bataillon de la 2^e *afdeeling* des *schutters* de la Nord-Hollande sont à Giennenken, Bavel, Galder et Strybeck. D'où l'on voit que de ce côté nos frontières sont bien garnies de troupes ; on dit aussi que les autres divisions occupent en forces les frontières.

— Le *Handelsblad* écrit que, selon les nouvelles de Tilbourg, les troupes quitteront le 15 de ce mois, le camp de Ryen, et qu'il y aura un changement général dans les cantonnemens des troupes de l'armée hollandaise.

— Le *Courrier de la Meuse* publie la lettre suivante :

L'assiette, le chiffre et le mode de perception des impôts, les choses qu'ils frappent, en un mot le système financier intéresse, gêne ou froisse le commerce et l'industrie. Tout le monde sait cela ; c'est une vérité qui court les rues. Il est également évident que le système de finance créé par la loi du 12 juillet 1821, a été approprié aux intérêts de la Hollande : œuvre néerlandaise, elle ne pouvait qu'être partielle en faveur de la Hollande au détriment de la Belgique. Cette assertion est aussi peu susceptible d'une démonstration que le jour à midi. Qu'on ouvre au hasard les lois fiscales, et l'on verra que tout y a été combiné pour que le poids des charges publiques pesât sur la Belgique.

Maintenant, pourra-t-on concevoir que le gouvernement belge, après deux ans d'existence, ne semble pas encore prêt à remplacer des lois iniques, des lois dont la tyrannie a fortement contribué à la révolution et qui présentent encore le mensonger intitulé de : *Guillaume par la grâce de Dieu, roi des Pays-Bas*, etc., intitulé si cher à certains hommes, grassement rétribués pour se jouer des besoins, du patriotisme et de la dignité de la nation belge ?

Je sais, Monsieur, qu'on n'improvise pas un système financier. Mais, est-ce que douze, est-ce que dix-huit mois comprennent un temps si court qu'il ne permette que l'inspiration ? Mais les vices intolérables des lois de Guillaume n'ont-ils pas été signalés à satiété avant la révolution ? Mais demande-t-on des conceptions dignes des Sully, des Turgot, des Necker ?

Non, la nation belge n'est pas si exigeante ; elle veut du moins qu'on la délivre de tout ce qu'il y a d'odieux et d'injuste pour elle dans les institutions d'origine batave, et qu'à défaut de lois parfaites on lui en donne de meilleures, c'est-à-dire, de plus appropriées au pays, de plus nationales enfin.

Que le ministre des finances y prenne garde ! Il pourrait avoir à rendre un compte sévère, et il est douteux que la chambre législative se paiera d'excuses banales ou de vaines promesses, parce que si l'on ne se sent pas à la hauteur de sa mission, il faut céder sa place à de plus capables et de moins pusillanimes. Il est grand temps de prendre un parti. »

Ce n'est pas seulement en France que le clergé est en butte à des procédés tracassiers et injustes ; l'exemple qu'elle donne à cet égard est suivi par ses voisins. On sait que le territoire de Porentruy, qui appartenait autrefois à l'évêque de Bâle, et qui a été réuni à la France pendant la révolution, a été donné au canton de Berne en 1815. Ce canton gouverne ce pays assez peu paternellement ; et les catholiques y éprouvent toutes les douceurs de l'intolérance protestante ; le clergé surtout n'y est pas favorisé. Depuis le 22 février dernier, les curés ne reçoivent plus leur modique traitement ; on s'est avisé, depuis la nouvelle constitution, de leur demander un serment, ce qui n'avait pas été imité dans les autres cantons. Les curés ne l'ont pas refusé ; mais, avant de le prêter, ils ont voulu avoir une décision du souverain Pontife, et ils lui ont écrit à ce sujet. Ils attendent sa réponse, prêts à se soumettre au serment, s'il l'approuve. Une conduite si conforme aux règles de l'Eglise, comme à celles de la prudence, n'a pas plu au nouveau gouvernement bernois, qui a de suite arrêté le paiement des traitemens. (*Ami de la Religion.*)

— M. l'abbé Berthéze, directeur à l'école de saint Fuscien, a été envoyé, sur sa demande, pour desservir par *interim* la cure de Moislains, près Péronne, au moment où le choléra y exerçait ses ravages. Son courage a fait naître l'espoir chez les habitans désolés. Il leur a montré les causes du mal dans l'habitude de la boisson : il leur a représenté qu'ils étaient frères, et qu'ils devaient s'entraider. Cette belle morale, il la leur a inculquée bien plus encore par ses exemples que par ses discours. On l'a vu passer des nuits entières auprès des malades, leur préparer lui-même des bains, les y mettre lorsque les parens s'enfuyaient effrayés, les changer de linge, et leur en fournir, au besoin, de son argent. Enfin les services les plus pénibles ne l'ont point rebuté, comme les sacrifices ne lui ont point coûté. Il n'a quitté la paroisse que lorsque le fléau a disparu ; encore ne s'est-il absenté que quelques jours pour aller solliciter à Amiens l'établissement d'un hospice permanent pour Moislains. (*Id.*)

CRUAUTÉS ENVERS LA POLOGNE.

Quand la destruction de la Pologne s'achève lentement sous l'influence de la tyrannie russe, sans que les souverains de l'Europe élèvent la voix en faveur de cette héroïque nation, et interrompent l'œuvre odieuse qu'accomplit Nicolas, il est du devoir des journaux, dont la parole n'a pas été écoutée quand ils réclamaient une intervention énergique pour sauver les glorieux débris d'un grand peuple, de consigner dans leurs colonnes tous les actes d'atrocité que la barbarie russe exerce chaque jour sur ses victimes, et de faire parvenir aux oreilles de la France le récit des infortunes de cette Pologne dont Nicolas voudrait même étouffer les gémissemens.

Chaque jour nous recevons des lettres où la situation de ce malheureux royaume se trouve peinte sous les plus sombres couleurs ; et souvent déjà nous en avons donné des extraits à nos lecteurs.

Il vient de nous parvenir de Dantzick un long exposé de toutes les cruautés que les Russes exercent à Varsovie, dans la Lithuanie et dans toutes les anciennes provinces polonaises. La longueur de ce plaidoyer du malheur, qui remplirait à lui seul toutes les colonnes de notre journal, est la seule cause qui nous empêche de le livrer en entier au public. Nous en extrayons les passages suivans :

« Le plan de barbarie moscovite est de priver toute la Pologne d'argent et de tous les moyens qui pourraient rendre une insurrection possible, de transférer en Sibérie tous les jeunes gens et les hommes en état de porter les armes, et de faire de leurs enfans des Russes et des esclaves. C'est ce qu'avait fait jadis le sultan après la conquête de Bysance.

« Dans les anciennes provinces polonaises, les envois en Sibérie continuent depuis un an, et l'on a établi des étapes distantes de 30 à 40 verstes, où se trouvent plus de 150 chevaux et de ces voitures nommées Kibitka, qui sont uniquement employées à transporter ces infortunés exilés. Ceux qui ont pris part à la révolution ou qui en sont soupçonnés, et parmi lesquels il y a des jeunes gens et des vieillards, des femmes et des prêtres, ne peuvent échapper au knout qu'en embrassant la religion grecque.

« Si les parens des exilés se permettent de faire des démarches en leur faveur, cela suffit pour être accusés comme eux et partager leur sort.

« Vous vous rappelez sans doute qu'après la révolution, l'ordre a été donné de désarmer le pays. A cet effet, des perquisitions sévères ont été ordonnées. Cette mesure n'a servi que de prétexte et de manteau à un pillage général. Il était libre à tout officier russe, dans la capitale comme dans les autres villes, à la campagne et partout, d'entrer dans les maisons avec des soldats, pour y chercher des armes. Toutes les armoires, les commodes, les coffres, etc., étaient ouverts et tout ce que l'on trouvait, argent, argenterie, bijoux, en un mot tout ce qui était de quelque valeur était enlevé. Ces recherches continuent encore, surtout lorsque les Russes apprennent par les juifs ou par leurs espions qu'il y a encore quelque chose à trouver quelque part, principalement si c'est de l'argent. Malheur à quiconque réclamerait quelqu'un des objets qui lui ont été enlevés. C'est ainsi que dernièrement un fermier du gouvernement de Wilna, cherchant à vendre sa provision de laines et de grains pour payer le prix de son fermage, les mêmes juifs qui lui avaient payé 1000 roubles

ont été le dire au chef de la compagnie stationnée dans cet endroit. Le lendemain matin, on fit une perquisition chez lui, et on lui enleva, outre un fusil de chasse, les 1000 roubles d'argent qu'il destinait au paiement de son canon. Il fut obligé de se taire.

« Veut-on savoir jusqu'où va cette humanité des russes, tant vantée dans les journaux prussiens ? En voici quelques exemples : Dans une de ces recherches d'armes qui eut lieu récemment chez un propriétaire des environs de Kowno, sa fille unique, âgée de 15 ans, fut enlevée de force par de jeunes officiers russes, et la mère, au désespoir, se jeta dans un puits.

« On avait cantonné une brigade entière dans la propriété de la comtesse Pruszyneka, seulement par motif de vengeance et parce que cette dame avait tout sacrifié pour la patrie. Sa maison fut totalement pillée. Elle se rendit chez le général Knorring, qui commandait dans cet endroit, pour demander qu'on lui laissât quelques vivres. Le général Knorring la reçut avec une brutalité digne d'un Russe, et lui reprocha d'avoir donné tant de soins aux insurgés. La comtesse lui ayant répondu qu'elle était polonaise, ce misérable ne se contenta pas de la frapper plusieurs fois au visage, mais il la fit fouetter de verges par ses soldats, à tel point qu'elle en est morte après les plus vives souffrances. Le même Knorring est à présent propriétaire du château.

« Un des propriétaires les plus considérés de la Waïvodie d'Augustowo, M. de Kaminski, avait été faussement dénoncé comme étant détenteur d'effets militaires polonais. Le général commandant Gerstzenweig n'ayant rien pu découvrir chez lui, le fit saisir, déshabiller tout nu, attacher à un arbre devant sa maison, et fit tirer sur lui à coups de flèches par les baskirs, jusqu'à ce qu'il expirât. » (Phare.)

VARIÉTÉS.

HAM (1).

I secundo

*Omne; et nostrî memorem sepulchro
Sculpe querelam.*

HORAT., lib. III, od. XI.

Trois générations nouvelles avaient été ajoutées aux vieilles générations. Le siècle qui vit l'étendard de France à Moscou et aux Pyramides; le siècle de la royauté militaire, de la royauté parlementaire, de la démocratie royale, était achevé. Il venait de franchir ces portes fatales qui s'ouvrent sur l'abîme de l'éternité et que le temps même ne repasse plus.

Sur le bord oriental d'un fleuve limoneux et pourtant rapide, à quelques lieues de la mer, et tout auprès d'une riche et populeuse cité, s'élevait un assez modeste manoir, construction gracieuse et presque moderne, que défendaient contre la violence des vents d'occident d'épais-ses et vieilles allées d'ormes et de peupliers. Deux longues flèches de fer disposées suivant l'art merveilleux de Franklin, en surmontaient les combles et le préservaient des ravages fréquents du tonnerre. Au haut de ces flèches, brillaient et criaient à la fois de légères girouettes de cuivre doré. De larges écussons chargés de chiffres au lieu d'armoiries en décoraient les frontons, et marquaient la famille dont il était le vieil héritage. C'était une demeure en même temps riante et sévère, dont le voisinage du fleuve, le mouvement animé d'une navigation qui ne s'interrompt jamais, la variété des aspects, l'heureuse nature du sol, l'énergie d'une végétation vivace et inépuisable, formaient une retraite d'une espèce à part, une solitude sans isolement et sans uniformité.

Des hôtes nombreux habitaient en ce moment le château; aucun cependant n'était étranger. C'était le vieux comte Richard (on ne le nommait pas autrement dans la contrée), et avec lui ses enfans, et puis leurs enfans.

Le vieillard avait déjà parcouru une fort longue carrière; mais ses mœurs simples et douces, le calme habituel de son humeur et de son esprit, la force d'un tempérament naturellement sain et que nul excès n'avait jamais altéré, retardaient pour lui l'époque de ce triste et inévitable affaiblissement, funeste commencement de mort au sein de la vie.

Chaque soir, quand la dernière lueur du jour avait disparu, la famille entière s'assemblait autour du vieux comte dans le salon du château. C'était un appartement assez vaste, orné d'une simple boiserie grise et d'une lampe de bronze qui descendait du plafond. Au coin d'une cheminée de marbre blanc, était un immense fauteuil de maroquin vert, vieux siège, usé, boiteux, vermoulu, où s'asseyait assiduellement le maître du lieu, et pour lequel il avait une prédilection toute religieuse, car c'était celui dont se servait son aïeul.

Sur l'autre côté, un large tableau était suspendu, ou vray brillant quoiqu'incorrect d'un peintre qui avait eu de la célébrité. Le personnage qui en occupait le centre et qui en était le sujet était vêtu d'une ample robe violette à manches pendantes. Près de lui, sur un tabouret de velours noir, un coffret d'or merveilleusement ciselé. Plus près encore, une table élégante et riche, et sur la table un rouleau de parchemin à demi-déployé, où se lisait ce titre : *Amnistie*. L'année s'y lisait aussi : c'était 1825. Au bas se voyait la signature du roi, celle de Charles, et au-dessous, celle du garde-des-sceaux de ce temps.

Ce portrait était en grande vénération dans le château; il rappelait à cette famille des souvenirs qui lui étaient chers, et le vieux comte Richard, qui ne voulait pas que la tradition s'en perdît, en faisait souvent le sujet de ses entretiens avec ses petits-enfans.

Il était assez vieux pour avoir assisté à tous les changemens de fortune qu'avait éprouvés son grand-père. Il était né au commencement de son premier ministère, quand tout lui souriait et lui succédait. Il

(1) Ce qu'on va lire est tiré d'une nouvelle livraison du livre des CENT-UN, qui vient de paraître à Paris.

l'avait vu ensuite luttant contre les partis, puis se retirant devant eux, puis revenant, victime dévouée, quand d'extrêmes périls menacèrent le prince et l'état.

Sa raison précoce et cultivée par de tendres soins était déjà vive et développée dans le temps que d'affreux revers justifiant les pressentimens du bon serviteur, avait renversé le frère édifice de sa fortune, et l'avaient jeté proscrit et captif parmi les ruines du trône souillé et brisé.

Il avait pénétré à Vincennes, au Luxembourg, au château de Ham. Il avait vu ces grandes misères; il avait été témoin des profondes émotions qu'elles inspiraient; il avait joué au haut du donjon sur les genoux du proscrit. Ses discours, ses exhortations, sa physionomie animée, tout était vivement empreint dans ses souvenirs. Les soixante-dix années qui s'étaient écoulées depuis cette catastrophe, n'en avaient rien effacé.

Il parlait peu de lui-même, disait souvent le vieillard, mais beaucoup et perpétuellement de la France. Sans cesse il nous répétait d'être résigné, et ne pas déshonorer notre malheur par d'indignes plaintes. Tous ses regrets étaient réservés à ses bienfaiteurs.

Lorsque leur nom venait sur ses lèvres sa voix s'altérait, ses yeux s'emplissaient de larmes, son langage devenait plus pénétrant et plus élevé. C'était alors que la douleur avait accès dans son cœur.

Honte ! honte ! mon fils, s'écriait-il, on ne s'est souvenu de rien ! Vieux droits, vieux titres, vieilles infortunes; gloire et bienfaits du temps présent et des temps passés, on ne s'est souvenu de rien !

Mais quand le Ciel veut donner de hauts enseignemens à la terre, il faut bien qu'il envoie les grands malheurs aux grandes vertus.

Qu'importe que le malheur aille au crime ? C'est son chemin ordinaire, et chacun le sait. Qu'avons-nous à faire de cette leçon vulgaire et stérile qui n'étonne plus, et n'enseigne rien ?

Il faut des victimes sans tache pour ces holocaustes par qui s'expient les grandes erreurs de la terre.

Je me souviens, poursuivait-il, de cette cour déserte et de cette royauté délaissée. Tout lui était avertissement et présage. Vous eussiez dit ces pauvres solitaires auxquels on répète à chaque rencontre : *Frère, il faut mourir.* (La fin à demain.)

COMMERCÉ.

PRIX DES HUILES A BRUXELLES, 12 septembre.

Huile de colza présente et sept., fl. 52 à 52 1/4; dito, nouv. claire, 00; dito non claire, 00; dito, sept., 00; dito, oct. 51; dito nov. et déc., 50 3/4.
Huile de lin présente, 49 1/2; dito, à terme, 50.
Graine de colza nouvelle, de fl. 5 10 à 6 2.
Ce qui précède est en argent de Brabant.

PRIX DES HUILES A LILLE, 11 septembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	23 00	76 50	77 00	10 25	9 75
Oeillette	25 50	24 50	107 00	00 00	8 25	8 00
Id. bon goût	» »	» »	109 00	108 00	00 00	00 00
Lin	18 00	18 50	81 00	80 50	15 00	16 50
Caméline	20 00	00 00	81 00	00 00	10 00	00 00
Chanvre	13 00	14 00	84 00	00 »	9 00	00 00
Huile épurée pour quinquets			82 50	83 00		
Idem » » réverbères			80 50	81 00		

BOURSES.

ANVERS, 12 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 1/2	N	Emprunt romain	79 1/4
» de 10 millions	99 1/2	N	Lots	382
» Rotschild	76 5/8 à 1/2		Napolitains	76 1/4
Autriche métalliques	88 3/4		Guebhard	
Lots de Pologne	99 1/2	A	Rente perp. espag. à Paris	
Rentes remb. (los-renten)	87 3/4		» à Amsterdam	52 5/8

PARIS, 11 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 97 fr. 50 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 75. — Act. de la banque, 1662 50. — Certific. Falconnet, 81 50. — Cortès d'Espagne, 11 7/8. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 0/10. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 78 0/10. — Emprunt romain, 81 1/4.

AMSTERDAM, 11 septembre.

Dette active 44 1/16. Billels de change 16 1/3 1/16. Synd. d'amortissement 73 5/8. Rente perp. d'Amsterdam 52 5/8. Métalliques 85 3/4.

LONDRES, 11 septembre.

Consolidés, 85 1/8.

VIENNE, 4 septembre.

Métalliques. — 87 1/3 1/16. — Act. de la banque 114 1/2.

MARCHÉ DE NAMUR, du 13 septembre.

Froment, la rasière	9 71 00
Seigle, idem	0 00 0
Avoine, idem	2 61 23
Pommes de terre	1 54 28
Beurre (liv. des P.-B.)	0 68 57

ANNONCE

1836. On demande un domestique mâle sachant lire et écrire. S'adresser au bureau de cette feuille.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.